






BON DE COMMANDE ACCESSOIRES CEREDAS 2015 - Tarifs en vigueur au 1^{er} avril 2015

Les dispositifs médicaux présentés ci-dessous par Ceredas sont des produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE, (Directive 93/42/CEE), et ne font pas l'objet d'une prise en charge par l'Assurance Maladie. Pour une utilisation en toute sécurité de votre dispositif, merci de vous reporter à la notice d'utilisation figurant dans l'emballage ou directement sur le packaging. Pour tout complément d'information, merci de contacter le Service Clientèle CEREDAS (coordonnées ci-dessous).



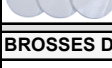
LINGETTES COLLANTES SKIN TAC WIPE - (CE-Classe)

| Désignation | Réf. | P.U.TTC | Q. | Total TTC |
|---|--------|---------|----|-----------|
|  Lingettes collantes SKIN TAC WIPE (Boîte de 50 lingettes) | MS407W | 26,09 € | | |



ATTACHES CANULES - (CE-Classe I)

| Désignation | Réf. | Tarif TTC | Q. | Total TTC |
|---|-------|-----------|----|-----------|
|  Attache canule OPTIFLAUSCH® (Commande par 5 unités/Tarif pour 5 unités) | 32550 | 23,38 € | | |
|  Attache canule OPTIFLAUSCH® avec crochets (Commande par 3 unités/Tarif pour 3 unités) | 32551 | 22,85 € | | |
|  Attache canule NECKFIX DUO (Commande par 10 unités/Tarif pour 10 unités) | 32630 | 28,80 € | | |
|  Attache canule NECKFIX BLEUE (Commande par 10 unités/Tarif pour 10 unités) | 32610 | 18,96 € | | |



COMPRESSES TRACHEALES - (CE-Classe I)

| Désignation | Réf. | Tarif TTC | Q. | Total TTC |
|--|-------|-----------|----|-----------|
|  Sachet de 10 Compresses trachéales à fente SENSOTRACH® DUO (Commande par 2 sachets de 10 unités/Tarif pour 2 sachets de 10 unités) | 30609 | 22,88 € | | |
|  Sachet de 10 Compresses trachéales à fente SENSOTRACH® DUO ALU (Commande par 2 sachets de 10 unités/Tarif pour 2 sachets de 10 unités) | 30663 | 27,43 € | | |
|  Sachet de 10 Compresses trachéales à fente SENSOTRACH® 3 PLUS (Commande par 2 sachets de 10 unités/Tarif pour 2 sachets de 10 unités) | 30780 | 29,28 € | | |


BROSSES DE NETTOYAGE DE CANULE (CE-Classe I)

| Désignation | Réf. | Tarif TTC | Q. | Total TTC |
|--|----------|-----------|----|-----------|
|  Brosses de nettoyage de canule OPTIBRUSH® diam.11mm (Lot de 4 brosses) | 31850-11 | 14,69 € | | |
|  Brosses de nettoyage de canule OPTIBRUSH® diam.14mm (Lot de 4 brosses) | 31850-14 | 14,69 € | | |



BROSSES DE NETTOYAGE IMPLANTS PHONATOIRES BLOM-SINGER 16/20 Fr (Lot de 3 brosses) - (CE-Classe I)

| Désignation | Réf. | Tarif TTC | Q. | Total TTC |
|--|--------|-----------|----|-----------|
|  Brosses de nettoyage implants phonatoires BLOM-SINGER® 16/20Fr (Lot de 3 brosses pour implants 4 - 8mm) | IN4064 | 17,16 € | | |
|  Brosses de nettoyage implants phonatoires BLOM-SINGER® 16/20Fr (Lot de 3 brosses pour implants 9 - 16mm) | IN4065 | 17,16 € | | |


BATONS DE NETTOYAGE IMPLANTS PHONATOIRES - (CE-Classe I)

| Désignation | Réf. | Tarif TTC | Q. | Total TTC |
|---|-------|-----------|----|-----------|
|  Bâtons de nettoyage implants phonatoires (lot de 30 unités) (Commande par 2 lots de 30 unités/Tarif pour 2 lots de 30 unités) | 31910 | 17,76 € | | |


LINGETTES DE NETTOYAGE DE LA PEAU - (CE-Classe I)

| Désignation | Réf. | Tarif TTC | Q. | Total TTC |
|---|-------|-----------|----|-----------|
|  Pack de 30 sachets de lingettes de nettoyage de la peau (commande par 2 packs de 30 sachets/Tarif pour 2 packs de 30 sachets) | 33200 | 19,20 € | | |
|  Distributeur de lingettes de nettoyage de la peau (60 lingettes) | 33260 | 14,40 € | | |

PINCE A CROUTES - (CE-Classe I)

| Désignation | Réf. | Tarif TTC | Q. | Total TTC |
|---|-------|-----------|----|-----------|
|  Pince à croûtes | 35000 | 24,00 € | | |

DISPOSITIF D'APPEL D'URGENCE - (CE-Classe I)

| Désignation | Réf. | Tarif TTC | Q. | Total TTC |
|--|-------|-----------|----|-----------|
|  Dispositif d'appel d'urgence | 76000 | 21,58 € | | |

| | | |
|-------------------------------|----------------------|---------------|
| MONTANT DE LA COMMANDE | Frais de port | 9,53 € |
|-------------------------------|----------------------|---------------|

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE A REGLER

REGLER COMMANDE ET REGLEMENT

1/ Compléter le bon de commande et régler la totalité de votre commande + 9,53€ TTC pour les frais de port
 2/ Mode de règlement : en espèces, par mandat, par chèque à l'ordre de Ceredas, par virement (contacter notre service client)
 3/ Envoyer vos documents de commande ainsi que votre règlement à **CEREDAS, 191 rue Adolphe PAJEAUD - 92160 ANTONY**
 4/ CEREDAS expédie vos colis chaque Mercredi, pour une livraison à votre domicile estimée sous 48 heures (délai moyen contractuel)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(applicables au 01/07/2013)

PRESENTATION

CEREDAS : CEREDAS
191 Rue Adolphe Pajaud
92160 Antony – France
Tel : +33 (0) 1 42 37 11 12
Fax : +33 (0) 1 42 37 90 91
Email : ceredas@ceredas.com
Web : www.ceredas.com
CEREDAS SAS au capital de 300 000 euros
Siret 393 462 346 00023 – Code naf 4774Z

Conception, fabrication, contrôle final et mise sur le marché de dispositifs médicaux pour laryngectomisés et trachéotomisés, accessoires associés et services associés : conseil, assistance et Tiers Payant. (Certifications ISO13485 LNE/G-MED -N°9416-rev1)

PRODUITS : Les dispositifs médicaux, les autres produits, ainsi que les prestations de services associés, commercialisés par CEREDAS, et figurant sur les tarifs en vigueur.

ACHETEUR : Tout client de CEREDAS enregistré, et ayant transmis une commande à CEREDAS.

Tous les éléments constituant les présentes conditions générales de vente sont intégrés dans les processus de gestion du Système de Management de la Qualité CEREDAS, certifié ISO 13485.

ACCEPTATION

Tout Acheteur qui commande les Produits de CEREDAS, qu'il soit ou non en relations habituelles d'affaires avec CEREDAS, est réputé avoir accepté les présentes conditions générales de vente même si elles sont incompatibles ou contradictoires avec les conditions générales d'achat de cet Acheteur. Dans ce dernier cas, les présentes conditions générales de vente primeront. La réception des Produits par l'Acheteur sera réputée constituer l'acceptation par lui des présentes conditions générales de vente.

TRAITEMENT DES COMMANDES

Toutes les commandes doivent être adressées à CEREDAS, accompagnées ou non d'un devis signé par l'Acheteur. A la demande de l'Acheteur, CEREDAS peut établir un accusé de réception de commande. Toute modification ou annulation demandée par l'Acheteur ne peut être prise en considération que si elle est notifiée à CEREDAS par lettre recommandée avec AR, 2 jours ouvrés avant la date d'expédition des produits.

CONDITIONNEMENT

L'unité de livraison du Produit est le conditionnement standard défini produit par produit et présentée dans les tarifs en vigueur CEREDAS. Tout conditionnement ouvert engendre la consommation effective du Produit par l'Acheteur.

LIVRAISONS

L'Acheteur confirme à CEREDAS le lieu de livraison du Produit qui, par défaut, est repris en adresse de facturation. Les frais de port et de préparation sont à la charge de l'Acheteur, sauf indications particulières précisées dans le devis par CEREDAS. Les délais de livraison communiqués par CEREDAS ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours. La responsabilité de CEREDAS ne saurait être engagée pour retard de livraison. Les cas fortuits ou de force majeure permettent à CEREDAS de suspendre l'exécution ou d'annuler tout ou partie des commandes de l'Acheteur, sans donner droit à indemnité. Par cas de "force majeure", il faut entendre tout fait ou événement quelconque, même prévisible, surmontable ou résistible qui rend l'exécution des commandes plus difficile ou plus onéreuse pour CEREDAS.

TRANSPORT – RISQUES

Les Produits voyagent aux risques et périls de CEREDAS, excepté les cas de prise en charge du transport par l'Acheteur, qui font l'objet d'un accord express entre CEREDAS et l'Acheteur. L'Acheteur doit, en cas d'avarie, notifier ses réserves à CEREDAS par lettre recommandée avec AR, 2 jours ouvrés suivant la réception des Produits. En cas d'abus constaté par CEREDAS sur une déclaration d'avarie, CEREDAS se réserve le droit de refuser la prise en charge de cette avarie.

PRIX

Les prix des Produits CEREDAS sont établis sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réception de la commande de l'Acheteur par CEREDAS. Toutes les taxes associées étant considérées comme accessoires à la commande de l'Acheteur, toute modification de leur taux devra faire l'objet d'une facturation rectificative par CEREDAS à l'Acheteur. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou étrangers (Pays importateur, pays de transit...) sont à la charge de l'Acheteur.

RÈGLEMENT DES FACTURES

Les conditions de règlement applicables sont précisées sur les tarifs en vigueur de CEREDAS, sauf conditions particulières stipulées sur un devis, un accusé de réception de commande, ou une facture, transmis par CEREDAS à l'Acheteur. Les sommes relatives aux factures non réglées dans les délais impartis seront productives d'intérêts moratoires sur la base d'un taux d'intérêt défini à une fois et demi le taux d'intérêt légal, pour la période comprise entre la date d'échéance et la date du règlement effectif de la commande, par l'Acheteur. Tout intérêt de retard fait l'objet d'une facturation par CEREDAS à l'Acheteur. Dès lors que le paiement n'est pas effectué à la date de règlement convenue, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit.

GARANTIE DES MATÉRIELS

La garantie contre tout vice de fabrication est spécifiée, au cas par cas, dans chaque notice d'utilisation des Produits commercialisés par CEREDAS.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de CEREDAS envers l'Acheteur est limitée à la garantie des Produits stipulée au paragraphe : « Garantie des Matériels », et exclut tous les dommages et intérêts pour préjudice ou perte directe ou indirecte.

RÉCLAMATIONS

Les Produits commercialisés par CEREDAS sont fabriqués et contrôlés selon les critères les plus rigoureux, conformément aux lois et réglementations en vigueur sur les territoires de vente concernés. Ils sont réputés agréés par l'Acheteur, au départ des magasins CEREDAS. Les réclamations éventuelles relatives à la quantité expédiée ou à la qualité des Produits doivent être notifiées par l'Acheteur à CEREDAS, par lettre recommandée avec AR, au plus tard dans les 2 jours ouvrés suivant la date de réception, et doivent mentionner impérativement la référence et le numéro de lot du Produit, objet de la réclamation. En cas d'abus constaté par CEREDAS sur la réclamation, CEREDAS se réserve le droit de refuser la prise en charge de cette réclamation. En cas de réclamation justifiée, la responsabilité de CEREDAS sera limitée à la garantie des Produits définie dans le paragraphe : « Garantie des Matériels ». Aucun retour de Produit ne peut être réalisé sans un accord écrit préalable de la part de CEREDAS. Tout Produit retourné avec l'accord de CEREDAS, et dont le conditionnement s'avère endommagé, est refusé par CEREDAS, ce qui entraîne l'annulation de la réclamation. Tout retour de Produit validé par CEREDAS doit être retourné à CEREDAS, aux frais de l'Acheteur.

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les Produits livrés par CEREDAS demeurent la propriété de CEREDAS jusqu'au complet règlement par l'Acheteur de la facturation attachée à la commande concernée. Sans accord formel de CEREDAS (accord contractuel), il est interdit à l'Acheteur de disposer des Produits (pour revente, pour transformation, etc) tant que le règlement de la commande concernée n'est pas réalisé. Ne constituent pas des paiements les remises de traites ou de tout titre créant une obligation de payer. En cas d'action de saisie opérée par des tiers à l'encontre de l'Etablissement de Santé et/ou Professionnel de Santé, ce dernier est tenu d'en informer immédiatement l'huissier saisissant, afin de libérer les Dispositifs Médicaux CEREDAS de la saisie, ainsi que CEREDAS, par lettre recommandée avec A.R dans un délai maximum de 2 jours ouvrés après l'action de saisie.

ANNULATION

Dans le cas où l'Acheteur cesserait ses paiements, serait déclaré en état de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, ou cesserait son activité, ou n'exécuterait pas ses obligations aux termes d'une commande acceptée par CEREDAS, CEREDAS pourra immédiatement annuler la commande de l'Acheteur, de plein droit, par simple notification à l'Acheteur, sans qu'il soit besoin d'une procédure judiciaire ou autre, et sans encourir une responsabilité quelconque à l'égard de l'Acheteur, et pourra cesser toutes livraisons ultérieures, et/ou refuser d'accepter de nouvelles commandes de l'Acheteur.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la Loi Informatique et Libertés en vigueur (loi N°78-17 du 6 janvier 1978), la société CEREDAS s'engage à conserver la confidentialité la plus stricte quant aux données qui lui sont communiquées par l'Acheteur. Toute personne physique, justifiant de son identité, peut exercer son droit de communication, d'accès, de rectification et/ou de suppression des informations la concernant et figurant dans les fichiers informatiques de CEREDAS, sur demande écrite, par courrier recommandé adressé au siège de CEREDAS.

NOTIFICATION

Toute notification effectuée selon les présentes conditions générales de vente doit être réalisée par lettre recommandée avec A.R.

CLAUDE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

De convention expresse, les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. A moins que CEREDAS ne préfère saisir toute autre juridiction compétente, tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre. Cette clause s'applique nonobstant toute clause contraire, même en cas de référé ou pluralité de défendeurs.